WATTRELOS. — [illegible]. — Un arrêté du Préfet du Nord autorise la constitution légale de l'Association amicale des anciens élèves de l'école des garçons de la Baillerie.

— *Une conférence populaire.* — La conférence populaire donnée salle de l'ancienne Commune par M. Dazin, directeur de l'école de la rue du Moulin, a obtenu un magnifique succès. Malgré le mauvais temps, un grand nombre de personnes se pressaient dans la salle pour entendre la chaude et communicative parole du conférencier qui avait choisi pour sujet : Le service militaire à travers les âges.

Le sujet trop complet pour être traité en entier, a été écouté pendant deux heures, d'une façon très attentive. M. Dazin qui avait scindé le sujet l'a accompagné de belles projections lumineuses.

Les faits et les tableaux ont vivement intéressé l'auditoire qui a beaucoup apprécié le conférencier.

CROIX. — *Conférence socialiste.* — Ce soir, samedi, à 8 h. 1/2, le citoyen Siauve-Evausy, rédacteur en chef du *Réveil du Nord* et de l'*Egalité*, fera une conférence publique et contradictoire à la salle Prouvost sur «Les Elections Municipales et le Parti Ouvrier».

Les organisateurs de cette réunion espèrent que les ratichons qui, dans la *Croix* de Roubaix-Tourcoing, diffament les socialistes, viendront produire leurs accusations à la tribune.

LANNOY. — *Parti ouvrier* (section lannoyenne). — Le comité exécutif porte à la connaissance des groupes que la réunion générale de la section-comité-central aura lieu le dimanche 29 mars à 4 heures du soir, chez Caillau Henri, estaminet du Pigeon Voyageur, rue du Rempart à Lannoy.

Erratum

C'est par erreur que dans le compte-rendu de l'affaire d'empoisonnement qui s'est passée à l'établissement de teinture de M. Desurmont, nous avons écrit « bicarbonate de soude ». C'est « bychromate de potasse » que nous voulions écrire.

HALLUIN. — *Grèves évitées.* — Dix sept ouvriers sécheurs de l'établissement Vandewynckele frères s'étaient mis en grève avant-hier et réclamaient une augmentation de salaire. Le patron, après avoir reconnu le bien fondé de leurs réclamations, fit droit aux demandes des ouvriers.

L'augmentation ainsi consentie majore les salaires des ouvriers de 2 fr. 50 par semaine.

Hier matin, quinze ouvriers laveurs du même établissement ont à leur tour cessé le travail.

Satisfaction leur a également été accordée et tout le monde a repris le travail.

Voilà donc une grève heureusement évitée grâce à l'esprit de conciliation de M. Vandewynckel et de ses ouvriers.

LILLE

LES SOUS ÉTRANGERS

Hier soir, vendredi, a eu lieu à la Scala une importante réunion des commerçants lillois dans le but de protester contre l'interdiction des sous étrangers dans la circulation, — interdiction qui cause un préjudice énorme aux commerçants et à leurs clients.

Plus de sept cents personnes assistaient à la réunion et une douzaine d'entre elles ont pris la parole pour formuler les doléances communes.

Le citoyen Ghesquière, conseiller général, a prononcé une excellente harangue qui a été très applaudie.

Ghesquière a indiqué quel remède, suivant lui, pouvait être apporté à la situation actuelle et l'assemblée se rangeant à ses avis, a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant qui résume les idées émises par notre collaborateur et ami.

« Les commerçants lillois réunis, en assemblée générale, salle de la Scala, après examen de la situation critique qui leur est faite par la brusque interdiction de la circulation des sous étrangers, décident à l'unanimité :

1. De recevoir dans leurs transactions quotidiennes tous les sous étrangers ;

2 De mettre les élus de l'arrondissement de Lille en demeure d'interpeller le Ministre des Finances et de l'inviter de fixer un délai pour le retrait, par l'Etat, de la monnaie étrangère ;

3 D'obtenir que cette mesure soit prise le plus rapidement possible.. »

Il est à désirer que Messieurs les Députés des circonscriptions de Lille entendent les doléances exprimées par les commerçants. Il est urgent, en effet, de remédier à une situation qui est nuisible, non pas à des intérêts particuliers, mais aux intérêts généraux.

Nous félicitons, quant à nous, l'assemblée de la Scala d'avoir décidé d'admettre dans les transactions commerciales, la monnaie de billon étrangère. C'est un remède transitoire certainement mais qui amènera une détente dans l'opinion publique, très surexcitée depuis quelques jours, en attendant que le Ministre intervienne pour en finir radicalement avec cette irritante question.

Une nouvelle réunion aura lieu mardi prochain. Nous en ferons connaître l'heure et le local.

LES ACCIDENTS

Rue St-Hubert

Vendredi, vers deux heures et demie, un ivrogne, Arthur Guilluy, âgé de 35 ans, se trouvait à l'estaminet Aux Caves St-Hubert situé rue St-Hubert.

En voulant aller à la cour, Guilluy se trompa de porte et ouvrit celle de la cave au lieu de celle des cabinets. Ne se rendant pas compte de sa méprise l'ivrogne trébucha dans l'escalier et dans sa chute se blessa assez grièvement à la tête.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Honnart, le malheureux a été transporté par la voiture Batteur à l'hôpital St-Sauveur.

Quai du Wault

Un charbonnier, Georges Vitel, âgé de 19 ans, demeurant rue St-Joseph, 9, était en train jeudi vers 6 heures du soir de recouvrir un bateau. En travaillant le jeune homme perdit tout à coup l'équilibre et tomba à l'eau.

A ce moment M. Jules Fauvart vint à passer et se jeta résolument au secours du jeune charbonnier qui sans lui se serait infailliblement noyé.

Nous adressons à ce courageux citoyen nos sincères félicitations, car M. Fauvart n'est pas à son coup d'essai. En septembre dernier, il sauva de la même façon, un jeune garçon qui se noyait dans le bassin.

Rue du Croquet. — Vendredi matin, vers 6 heures, le jeune Théodore Hovelacque, âgé de 15 ans, demeurant chez ses parents, rue du Croquet, cité Picavet, jouait dans cette rue avec plusieurs de ses camarades quand il tomba sur le pavé. En voulant se relever, le gamin appuya la main droite sur un morceau de verre et se fit une large blessure.

Transporté à la pharmacie Bouville, rue St-Sauveur, le jeune Hovelacque, après avoir été pansé a été reconduit chez ses parents.

Boulevard Victor-Hugo. — Le jeune Charles Dubus, âgé de 14 ans, demeurant boulevard Victor-Hugo, 109, a été victime d'un bizarre et incompréhensible accident.

Dubus est garçon boucher chez M. Remptaux, demeurant de même boulevard Victor-Hugo, 105.

En voulant accrocher un quartier de viande à l'étal de la boucherie, il eut la main droite traversée par le crochet où devait être pendue la viande.

M. Remptaux arriva aussitôt en entendant les cris poussés par le jeune garçon et parvint à le dégager. M. le docteur Lambin accourut et constata que Dubois avait une plaie profonde à la main aussi le fit-il conduire à l'hôpital de la Charité où il fut admis d'urgence.

Arrestation mouvementée

Jeudi soir, au Faubourg de-Béthune, des agents poursuivaient un malfaiteur, et le monde s'amassait. Les cris de : arrêtez-le se faisaient entendre. Enfin, après une petite course on réussit à mettre la main sur l'individu.

C'est un nommé Bernard Janssens, âgé de 30 ans et demeurant à Loos, rue du Faubourg de Béthune, cour du Bon Fermier. Janssens était recherché pour coups de couteaux à Loos.

Il a été remis entre les mains de M. le commissaire de cette localité.

Boulanger peu scrupuleux

M. Godine, boulanger-pâtissier, Grande-Place, 34, avait à son service le nommé Georges Guillaume. Ce dernier avait fêté la mi-carême, mais son patron lui avait surtout recommandé de rentrer le lundi pour faire son service. Mais Guillaume ne vint pas le lundi, le patron mécontent le renvoya.

Or, lundi dans la journée un client vient se plaindre d'avoir été oublié plusieurs fois déjà dans la distribution et voulait en savoir la cause. Cela ouvrit les yeux de M. Godine et il sut alors que Guillaume portait du pain chez deux clients que son patron ne connaissait pas, aussi gardait-il le montant de la vente. Il faisait ce manège depuis le mois de décembre. Plainte fut porté au commissaire et Guillaume a été arrêté et conduit au poste du 2e arrondissement.

Les bourses industrielles

Des bourses industrielles de voyage sont mises au concours par le ministère du Commerce et de l'Industrie.

Ces bourses d'une valeur variable de 1500 à 3,000 francs, selon l'importance de la durée du voyage.

Les candidats doivent se faire inscrire au ministère du commerce et de l'industrie, avant le 10 octobre.

Pour tous renseignements s'adresser à la préfecture du Nord, 1re division, bureau du secrétariat général.

Union commerciale de l'Arrondissement de Lille

Jeudi, dans la salle de l'Alliance, rue d'Arras, environ 300 commerçants faisant partie de l'Union commerciale de l'arrondissement de Lille se réunissaient pour inaugurer les séances de quartiers.

A 9 heures précises M. Mience, président, assisté de MM. Waterlot et Genovèse, prend la parole. Il explique le but de cette association qui est, chacun le sait, l'union de tous les petits commerçants de Lille, qui veulent empêcher la ruine qui ne saurait tarder de visiter leurs maisons de commerce, en se liguant contre les gros et en demandant au gouvernement de faire payer des patentes spéciales à toutes les maisons de gros ainsi qu'aux sociétés coopératives.

Ses paroles sont fort applaudies par l'assemblée : puis M. Deraet-Rodenbach lit les statuts et chacun s'inscrit aux feuilles d'adhésion

La séance reprise le président propose aux commerçants réunis une idée de M. Bailly qui fut fort appréciée et qui sera acceptée nous n'en doutons pas.

Cette idée est celle-ci : « Que chacun des commerçants faisant partie de l'union, accepte les sous étrangers. La société se chargerait de les renvoyer dans leur pays d'émission.

Puis suit la présentation du comité aux membres présents et la séance est levée.

Une réunion aura lieu sous peu à Wazemmes et une grande conférence se fera le 19 avril.

Cours d'études municipales

Dimache 22 mars, à 4 heures de l'après-midi, cours d'études municipales, à la Maison du Peuple.

Ecole de Chalons

Un concours pour l'admission à la section normale de Châlons aura lieu cette année le 3 août.

Les épreuves se feront au chef-lieu du département.

Pour y prendre part les candidats doivent adresser leur demande, avant le 20 juillet, au ministère du Commerce et de l'Industrie — direction du personnel et de l'enseignement technique — bureau de l'enseignement industriel, en justifiant qu'ils sont âgés de plus de 25 ans et qu'ils sont titulaires soit du brevet supérieur de l'enseignement primaire soit du diplôme d'une école technique reconnu équivalent.

Pour renseignements s'adresser à la Préfecture du Nord, 1re division, bureau du Secrétariat général.

Les Ecoles Supérieures de Commerce

Les concours d'entrée dans les écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, s'ouvriront, en 1896, le lundi 5 octobre.

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces exigibles, doivent être adressées aux Directeurs des Ecoles avant le 20 septembre.

Les renseignements concernant les conditions de scolarité et de pension sont fournis par M. le directeur de l'Ecole supérieure de commerce de Lille, rue Nicolas-Leblanc, 36, où les intéressés peuvent s'adresser.

Un noyé

Vendredi vers 2 h. 1/2 de l'après-midi, M. Julien Playont, journalier, se promenait sur les bords du canal de la Deule, près du Petit Paradis quand il aperçut un cadavre flottant sur l'eau. Il prévint aussitôt la police et l'on repêcha le corps d'un inconnu paraissant âgé de 30 ans.

Le noyé a été conduit à la morgue et après un examen minutieux, M. le docteur Laurent a déclaré que le corps ne portait aucune trace de blessure ni de violence.

L'on se trouve donc devant un suicide ou un accident.

Il n'a été trouvé dans les poches des vêtements aucun papier pouvant servir à établir l'identité du cadavre.

Voici son signalement : 30 ans environ, taille 1 m. 70, cheveux et sourcils châtains foncé, portant moustache et barbe en fer à cheval roussâtre, yeux gris-bleu, visage plein, nez moyen, bouche moyenne, paraissant avoir séjourné de 10 à 12 jours dans l'eau.

Il était vêtu d'un pantalon de drap marron foncé, d'une chemise de couleur, de bottines à bouts vernis en bon état, portait des chaussettes marron à raies bleues. Il avait au cou une cravate plastron en satin rose.

Nos concitoyens à Paris

Nous avons annoncé dernièrement l'admission de M. Léopold Duflo à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris (section de peinture). Aux dernières épreuves de classement, cet élève a été reçu avec le n° 40 sur plus de 400 concurrents.

Pour les pauvres

Il a été versé entre les mains de M. le receveur du Bureau de Bienfaisance de Lille la somme de 35 fr. 18, produit d'une quête faite pour les pauvres pendant la journée de la Mi-Carême, par une société d'amis.

Université de Lille

Nous relevons dans la composition des jurys d'agrégation et certificat pour l'année 1896 les noms suivants :

M. Bayet, recteur : agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes; président, M. Gosselet, doyen de la faculté des sciences, agrégation des sciences naturelles.

M. Moy, doyen de la Faculté des Lettres, agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

M. Angellier, professeur à la Faculté des Lettres, agrégation d'anglais (président).

M. Pinloche, professeur à la Faculté des Lettres, certificat d'aptitude d'allemand.

Cours et Conférences

Cours d'arboriculture. — Jardin d'arboriculture, rue Solférino, le dimanche 22 mars, à dix heures du matin, Culture du poirier et culture du pommier.

MENUS FAITS

A l'hôpital St-Sauveur. — Le malheureux Louis Noté, le fou dont nous avons relaté hier son internement à l'hôpital St-Sauveur est mort subitement vendredi matin.

Malade dans la rue. — M. Grégoire Bourgaux, âgé de 24 ans, modeleur, demeurant à Hellemmes, cité Delattre, est tombé vendredi vers trois heures du soir subitement malade dans la rue de Bouvines.

Relevé par les passants, Bourgeot reçut les soins de M. le docteur Bécour qui constata que cet ouvrier avait de violentes crampes d'estomac.

Après avoir pris un cordial dans un estaminet voisin, son frère que l'on avait fait prévenir l'a reconduit à son domicile.

Saisie de viande. — Vendredi matin, 125 kilos de viande reconnue impropre à la consommation a été saisie à l'abattoir.

Ordonnance de non lieu. — Une ordonnance de non-lieu vient d'être rendue en faveur de Mlles Aimée Derock et Sidonie Dujardin, arrêtées il y a quelques jours pour vol commis au préjudice de leurs parents.

Leur innocence ayant été reconnue, ces jeunes filles ont été remises en liberté samedi soir.

LE NORD

« L'ARMENTIÉROIS »

C'est d'un nouveau camarade de combat qu'il s'agit. L'*Armentiérois* est un vaillant organe socialiste dont le deuxième numéro a paru [illegible] qui mène une lutte énergique en faveur des idées qui sont les nôtres.

Nous recommandons chaleureusement cette excellente feuille à nos amis d'Armentières qui, nous en sommes convaincus, se feront un devoir de la propager et de la soutenir. Il y va, d'ailleurs, de l'intérêt du Parti Ouvrier.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LESQUIN. — *Querelle de sacristie.* — Un vif émoi règne en ce moment parmi le haut personnel de l'église de Lesquin.

Depuis quelques jours les habitants de cette commune, d'ordinaire si paisible, assistent à un spectacle auquel une douce quiétude ne les avait point habitués.

En effet, les allées et venues de certains personnages, la mine perplexe de M. le curé, les airs effarés qu'il prend lorsqu'il s'entretient avec son entourage, tout cela n'est point fait pour tranquilliser les bonnes âmes qui s'intéressent tant au repos de leur digne et vénéré pasteur ; les commentaires vont leur train et il est même des gens, parmi ceux qui ne paraissent pas les moins avisés, qui vont jusqu'à parler de faits exceptionnellement graves dont la divulgation aurait apporté la discorde parmi des personnes qui jusqu'à ce jour avaient édifié tout le monde par une douceur évangélique, par une piété exemplaire.

Naturellement les mauvaises langues vont leur train ; d'aucuns disent que dans toute cette histoire, il faut encore chercher la femme, cette éternelle corruptrice qui si souvent brouille les meilleurs amis.

On citait même hier le nom d'une jeune personne, jolie paroissienne ma foi, et qui, pour avoir cédé aux fantaisies d'un employé de l'église, homme marié, serait cause de tout le mal après avoir été elle-même mise à mal.

On prétend aussi, — mais que ne dit-on pas — que cette jeune personne, une enfant de Marie s'il vous plaît, portait régulièrement la bannière aux processions et souvent avait été vue allant traire les vaches en compagnie de son galant séducteur.

Comme il ne nous est pas permis d'entrer dans de plus amples détails sur tout ce que l'on nous a conté à ce sujet, nous nous bornerons à dire que, dans la commune, on attribue à cette histoire d'amour la rupture qui existe en ce moment entre le personnel de l'église.

Le coupable, vertement sermonné par son patron aurait même quitté son service en emportant certain meuble lui appartenant et auquel M. le curé tenait beaucoup. C'est ce qui fait que l'église de Lesquin est aujourd'hui dépourvue d'un objet indispensable à toute église qui se respecte. Cela explique aussi les fréquents voyages à Lille de M. le curé, dont l'insuccès des démarches fait aujourd'hui le désespoir de tous les dévots amateurs de musique sacrée.

CHICAGO.

MARCQ-EN-BARŒUL. — *Les fêtes de Belfort.* — Les grandes fêtes en l'honneur du 25e anniversaire de la levée du siège de Belfort sont organisées dans cette ville pour le 5 avril prochain.

A ce sujet nous apprenons que c'est la maison de Bar, de Marcq-en-Barœul, qui a été concurremment avec les premières maisons de *Paris et du Midi* déclarée adjudicataire du feu d'artifice.

Ce feu comprend comme pièce principale la reproduction colossale du célèbre monument : « Quand même ! »

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAMBRAI. — *Pauvre Banlieue.* — Dans la banlieue de Cambrai où la [illegible] est très dense, le quart des habitants de la ville est totalement négligé par les pachas de la municipalité.

Les ruraux cambrésiens qui paient comme tous les contribuables de leur cité de lourds impôts et des centimes additionnels onéreux n'ont en échange aucun avantage.

Pour eux, on lésine, on liarde. Les bornes fontaines sont en nombre insuffisant ainsi que les becs de gaz (trop de lumière nuirait sans doute aux braves campagnards).

Au hameau de Saint-Cloud, dans une agglomération de 2500 âmes, pas une école de garçons, pas une école de filles. C'est comme cela qu'on applique l'instruction laïque et obligatoire.

A Saint-Druon, l'on réclame des aqueducs que l'on décide de construire la veille des élections et qui, le lendemain sont remis aux calendes grecques. L'opportunisme comme la femme dont parlait François Ier souvent varie, bien fou est qui s'y fie.

Si un paysan de la route du Cateau ou du chemin d'Proville récolte quelques gerbes de blé qu'il emploie la paille à couvrir sa maison ou sa grange, vite l'octroi municipal s'empresse de percevoir un droit important. Nous n'inventons rien, nous constatons simplement les faits. Jacques Bonhomme est toujours taillable et corvéable à merci.

C'est ainsi qu'on est gouverné dans la bonne et franque ville de Cambrai, plus de cent ans après la Révolution. Cela n'empêchera pas les opportunistes d'aboyer aux chausses des municipalités socialistes.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — *Panique au théâtre.* — Jeudi soir, pendant la représentation de «Faust» au théâtre de Valenciennes, les spectateurs se sentirent incommodés par une odeur de fumée. Un d'eux se leva et cria au feu. Aussitôt, malgré l'assurance donnée par les artistes qu'il n'y avait pas de feu du tout, environ 200 personnes se levèrent pour gagner la sortie.

La cause de cette panique provient de ce qu'un employé du théâtre avant été dans le sous-sol avec une lanterne la laissa par mégarde allumée la bougie en se consumant communiqua le feu au vieux suif qui dégagea la fumée, cause de cet incident.

Incendie rue Desaulx. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin vers onze heures dans les combles de la maison occupée par M. Lambert, épicier, 55, rue Delsaulx. Le feu combattu aussitôt fut vite maîtrisé. La toiture seule est endommagée.

A signaler l'arrivée du piquet du 127e d'infanterie qui est venu sur les lieux du sinistre presqu'aussitôt que l'alarme fut donnée.

ARRONDSSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Accident.* — Hier matin, le sieur Picavet Jean-Baptiste, âgé de 15 ans, manœuvre à l'usine Arbel, demeurant à Loffre, s'est grièvement blessé au genou gauche, par suite d'un faux mouvement qu'il fit en manœuvrant une lourde pièce en fer.

Après un premier pansement, Picavet a été reconduit à son domicile.

Escroqueries. — La nommée Augustine Couteau, âgée de 20 ans, originaire de Somain, y demeurant, s'est vue arrêter hier vers 1 heure sous l'inculpation d'escroqueries commises au préjudice de différents négociants de la ville : cette fille, si l'on s'en souvient, a commencé ses escroqueries depuis le mois de décembre à Douai. En effet, elle entrait dans différents magasins et se faisait délivrer des marchandises pour le compte de différentes personnes de la localité.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

Un nouveau journal

On nous annonce l'apparition, pour le dimanche 29 mars, d'un journal bi-hebdomadaire *L'Eclaireur de Lens*, organe des intérêts communaux de l'arrondissement de Béthune. Nous saluons ce nouveau confrère et lui souhaitons cordialement prospérité et longue vie.

MÉRICOURT-CORONS. — *Tir à la perche.* — Un tir à l'arc à la perche aura lieu le dimanche 29 mars chez M. Joseph Fougny, cabaretier au hameau du Pont de Bois, en face des corons de Méricourt. La mise par tireur est fixée à 1 fr. 10 cent. Rien n'empêchera le tir d'avoir lieu ; il commencera à 2 heures du soir pour se terminer à 6 heures.

SOUCHEZ. — *Acte de courage.* — Nous signalons à l'autorité supérieure la conduite courageuse de M. Henri Flament, tailleur à Souchez qui, au péril de sa vie, a arrêté dans la commune d'Acq deux chevaux emportés attelés à une lourde voiture, laquelle allait écraser un jeune enfant qui jouait dans la rue.

LENS — *Les sous-officiers.* — Les membres composant la société des anciens sous-officiers de Lens et des environs se réuniront dimanche prochain, à 6 heures du soir dans une des salles de la mairie de Lens.

HÉNIN-LIÉTARD. — *Coopérative ouvrière.* — Comme nous l'avons annoncé les membres de la coopérative « La Prévoyance des Prolétaires d'Hénin-Liétard » sont allés dimanche dernier déposer un magnifique bouquet sur la tombe du citoyen Louis Petit.

Au cimetière le citoyen Paris, président de la société a prononcé un discours

Notons en passant, pour les calomniateurs de la coopérative que d'après le relevé des opérations du 1er au 7 mars, le rendement a été de 17 fr. 06 p. 0/0 et de 18 fr. 75 la semaine précédente.

Enterrement civil. — Lundi à 4 heures du soir ont eu lieu les obsèques civiles du citoyen Lievin Auguste, membre fondateur du groupe socialiste de libre-pensée La Prévoyante. Le drapeau du syndicat et celui du groupe précédaient le cercueil. Une foule que l'on peut évaluer à un millier de personnes accompagnait ce vieux lutteur contre les préjugés, à sa dernière demeure.

Au cimetière les citoyens Guidez Clovis et Paris Emile ont prononcé des discours qui ont vivement ému les assistants.

Notons l'inqualifiable conduite du sieur Chavatte fils, boucher, qui traversa la foule au grand galop avec sa voiture. Un courageux et honnête citoyen l'arrêta en attrapant le cheval par la bride.

PARIS.

LENS. — *Les fêtes de Bapaume.* — Nous recevons la lettre suivante :

Il y a deux ans à l'occasion de l'érection du monument élevé à la mémoire du général Faidherbe, la ville de Bapaume organisait des fêtes magnifiques et invitait à ces réjouissances les municipalités des villes qui avaient bien voulu contribuer pour une certaine somme dans les dépenses.

Le conseil municipal de Lens a voté en septembre 1893 une somme de deux cents francs pour sa part.

Beaucoup de personnes de Lens ont été très surprises de ne recevoir aucune invitation à ces fêtes et de voir la municipalité de la ville n'y prendre aucune part ; on se demandait ce qui avait pu se produire et pourquoi la ville de Lens avait été mise de côté.

Aujourd'hui que tout est louche ici on se demande à nouveau si le maire de Lens n'a pas omis :

1° D'envoyer à son collègue de Bapaume la somme votée par le conseil municipal ;

2° Si cette somme sortie de la caisse municipale n'a pas suivie une autre direction.

Renseignement pris à Bapaume, aucune somme n'a été envoyée.

HÉNIN-LIÉTARD. — *Coopérative ouvrière.* — Le conseil d'administration de la société coopérative ouvrière informe les coopérateurs que la recette de la quinzaine se fera au siège de la société rue Notre-Dame-de-Grâce, le dimanche 22 mars, de 10 heures du matin à 1 heure.

On est prié d'être exact.

Le conseil d'administration.

BETHUNE. — *Concert.* — Beaucoup de monde jeudi soir, dans les salons de la mairie pour entendre le concert donné par la Société Philharmonique qui est dirigée par M. A. Philippe. Dans un speech plein d'humour, le président de la nouvelle société, M. Kremp, a engagé les assistants à se faire inscrire comme membres honoraires.

ISBERGUE. — *Un noyé.* — Mercredi matin des bateliers ont retiré du canal d'Aire à Labassée, près du bassin des mines de Ferfay le cadavre d'un nommé Joseph Duquesnoy, âgé de 60 ans, marchand ambulant, demeurant à Créquy, qui était tombé à l'eau la veille au soir avec son équipage — une voiture attelée d'un chien — en tournant trop court au pont du chemin de fer.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 20 mars

Président : M. DASSONVILLE.

Accident d'usine. — M. Blondel, constructeur-mécanicien à la Madeleine, était poursuivi pour infraction à la loi sur le travail des enfants. Un jeune homme de 17 ans avait eu la main prise dans un engrenage, le 28 août 1895 et avait eu deux doigts broyés.

Or, M. Blondel avait contrevenu à la loi qui défend d'employer des enfants âgés de moins de 18 ans dans des établissements où se trouvent des machines actionnées à la main ou par moteur mécaniques et dont les parties dangereuses ne sont pas suffisamment protégées.

Le tribunal a reconnu le délit et a condamné M. Blondel à 10 fr d'amende pour la contravention, 20 francs pour le délit et aux dépens. Le sursis a été accordé.

Voleuse précoce. — La nommée Rachel Vanduyuslaeger, ouvrière de fabrique à Tourcoing, âgée de 15 ans, avait soustrait des porte-monnaie à plusieurs de ses camarades d'atelier.

Le tribunal tenant compte de son jeune âge, acquitte la prévenue mais rend le père civilement responsable.

Complicité de vol par recel. — On se rappelle les nombreux vols avec effraction commis ces derniers temps à Roubaix et à Tourcoing. Les coupables emportaient de préférence de l'argenterie et des bijoux qu'ils allaient ensuite revendre en Belgique.

Pour les autres objets volés ils trouvaient un placement facile chez le nommé Vandriessche Théophile, marchand fripier à Roubaix. A la suite d'une perquisition, la police découvrit chez Vandriessche de nombreux objets provenant de vols commis dans la région.

La femme Vandriessche a été arrêtée en Belgique, en compagnie des voleurs, au moment où ils cherchaient à revendre de l'argenterie volée.

Vandriessche, reconnu coupable de complicité de vol par recel a été condamné à cinq ans de prison.

Coups et blessures à la frontière. — Le nommé Henri Planquart était inculpé de coups et blessures envers une jeune fille. Le prévenu ne nie pas les faits mais prétend qu'ils se sont passés sur le territoire belge.

Le tribunal prenant acte de cette déclaration renvoie la cause à trois semaines.

Dispute de gamins. — Un enfant de 11 ans, le nommé Houset, au cours d'une dispute avec quelques camarades d'école avait porté à l'un d'eux un violent coup de sabot qui avait occasionné une fracture du bras.

Houset est acquitté mais le père est rendu civilement responsable.

Scène de jalousie à Roubaix. — Mlle Maria Lefebvre est une personne irascible ; ayant appris que son amant poursuivait de ses assiduités une jeune ouvrière de fabrique, la nommée Julia Vancoppenolle, elle en conçut un violent dépit et résolut de se venger.

Elle s'y prit d'abord très mal, car au lieu d'adresser des reproches au volage, elle s'en fut attendre la rivale à sa sortie de fabrique et lui porta à l'aide d'une clef des coups tellement violents que la pauvre fille eut le visage tout ensanglanté.

L'amante irascible s'est vu condamné hier à un mois de prison avec application du sursis et à 25 fr. d'amende.

4 gamins de 10 à 14 ans avaient été surpris à Houplines occupés à faire la chasse aux moineaux à l'aide de petits batons enduits de glu. Ils comparaissent tous devant le tribunal correctionnel ; les parents étaient également cités comme civilement responsables.

Le gendarme qui avait surpris les enfants vient déclarer gravement qu'il a vu les *engins* mais qu'aucun moineau n'avait encore été pris ; il ajoute avec fierté : Heureusement que je suis venu à temps ! Les enfants sont acquittés mais les parents sont déclarés civilement responsables.

Le tribunal prononce ensuite plusieurs autres condamnations : D'Hooghe Julien, vagabondage, 1 mois. — Isbrecht Isidore, infraction à un arrêté d'expulsion, 40 jours. — Martiau Fleury, ivresse récidive, deux mois de prison avec déchéance de ses droits civiques. — Planquart Georges, coups et blessures, 13 mois par défaut. — Clément Lefebvre, vol de numéraire, 4 mois par défaut. — Arthur Malfait prévenu de vol est acquitté.

G. D.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BETHUNE

Charles Boudois, 31 ans, journalier à Annay, 40 jours de prison pour vol de récoltes et outrages à agent. — Constant Caille, 13 ans, sans profession à Liévin, 2 mois de prison pour vol. — Henri Legrand, 21 ans, mineur à Hénin-Liétard, 1 mois de prison et 5 fr. d'amende pour vol et ivresse. — Marie Delbé, 44 ans, ménagère à Burbure, 6 mois de prison pour vol. — Joseph Leclercq, 56 ans, mineur à Oignies, 40 jours de prison pour entraves à la liberté du travail. — Charles Darras, 36 ans, journalier à Noyelles-Godaults, 3 mois et 1 jour de prison pour vol, coups et blessures et ivresse. — Laurent Leconte, 28 ans, domestique, sans domicile fixe, 6 mois de prison pour vol.

ASTHME

COURRIER DES THÉATRES

Soirée bachique — L'Association des anciens élèves de l'école primaire supérieure de Lille donnera le lundi 23 mars une grande soirée bachique dans la grande salle de l'Eldorado, rue Gambetta 27.

Concert de bienfaisance. — Le concert qui doit avoir lieu au Palais Rameau, le Dimanche 22 mars, au profit des ouvriers de l'équipement militaire s'annonce sous les meilleurs auspices. Nous donnons aujourd'hui les noms des artistes qui ont assuré leur concours à cette fête de bienfaisance, ce sont :

Mesdames Mailly-Tornaire, Bergissonne, Moreau. MM. Montfort, Hemsin, Carmeruis, Mass, Darragon, Coutard, artistes du Grand Théâtre.

MM. Demayer, Defives, [illegible] et de l'excellente musique des sapeurs pompiers.

Le prix d'entrée est de un franc.

PROGRAMME DES SPECTACLES

Grand-Théâtre de Lille. — Direction : A. VIGUIER. — Dimanche 22 Mars. — Bureau à 6 heures 1/2. — Rideau à 7 h. 0/0. — UNE CAUSE CÉLÈBRE, drame en 5 actes — RIGOLETTO, opéra en 4 actes. — MAM'ZELLE NITOUCHE, opérette en 3 actes.

Théâtre des Variétés. — Aujourd'hui à 8 h. 1/2. Représentation de Coustans et Miss Ida du Casino de Paris, dans leurs équilibres sensationnels. — Succès de Mlle Blanche Raymond, comique excentrique. — Débuts de Mlle Fervilly, chanteuse de genre et de M. Rousseaux, comique. — Adieux de M. Delaunay, comique. — Concert varié.

GUÉRISON ASSURÉE DES RHUMATISMES anciens et récents
GOUTTE Névralgies Rebelles GRAVELLE
Par le Traitement des Docteurs STAES & LOBER
Pharmacie DENIS, à Boisleux (Nord)

TOUS LES RHUMES
Grippes, influenza, oppressions sont guéris et les malades soulagés instantanément par le Sirop des 24 heures. Tous ceux qui connaissent ce précieux et agréable médicament proclament sa grande efficacité. Prix 1 fr. 50 S'adresser pharmacie Couvreur, 29, rue Neuve, Roubaix.

ETAT-CIVIL DE LILLE

Naissances du 20 mars 1896.

Marie Lemaire, rue du Faubourg de Valenciennes, 17. — Charlotte Fransens, rue Manegran, 22. — Hélène Hennion, rue des Etaques, 45. — Alphonse Dufflot, cour Crombet, 3. — Paul Demora, rue St-André, 65.

Décès

Jeanne Beuscart, 15 ans, rue de Flandre, 62. — Emile Overtveldt, 23 mois, rue Magenta, cour Depienne, 10. — Victor Lemerre, 21 ans 10 mois, rue de la Phalecque. — Julia Guaguere 33 ans 1/2, rue de l'Arc, 26. — Louis Noté, 29 ans, rue St-Sauveur, 99. — Charles Fruit, 70 ans, veuf de Albéric Masquelier, rue Gauthier de Châtillon, 40. — Apolline Vandestoene, 81 ans, veuve Wilerval François, Square Ruault, 29. — Auguste Sauvage, 39 ans, veuf de Sidonie Roussel, boulevard de l'Usine, 101. — Pauline Beilleux, 2 mois 1/2, rue de Constantine, 27. — Léon Hugues, 8 ans, rue de la Digue, allée Saint-Joseph, n° 5.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 20 mars 1896. — Suzanne Toulemonde, rue Dammartin, 26. — Louise Briffaut, rue Latine, c. Germain, 1. — Jean Baptiste Delacenserie rue Alfred de Musset, 73. — Albert Desplanques, rue Philippe-le-Bon, 18. — Henri Rainbaut, rue du Cartigny, 138. — Louis Duquesne, rue de Wasquehal, c. Delporte, 17. — Marie Baert, Hôtel-Dieu. — Clémence Dubus, Hôtel-Dieu.

Décès

Eugène Cardon 28 ans, rue du Fort, 24. — Albert Matthys, 1 an, rue Duguesclin, 49. — Pauline Delombaerde, 5 ans, rue du Tilleul, imp. Duguesclin, 38. — Action Trenchant, 51 ans, rue des Arts, 238. — Demahor, prés. sans vie, rue Monge, 124. — Madeleine Cleynen, 1 an, quai de Rouen, c. Burlé. — Florentin Gabreau, 1 an, rue St-Quentin, 16. — Charles Dupenchel, 65 ans, Gde Rue, 290. — Poune, prés. sans vie, Gde Rue, 223. — Marguerite Leroy, 2 ans, boul. de Strasbourg, 65. — Auguste Dhellemmes, 1 mois, rue du Tilleul, 421.

Tourcoing. — Naissances du 20 mars. — Pauline Coupin, rue de la Nouvelle Fosse. — Camille Vandecaveye, rue [illegible]. — Joseph Verquin, rue de Gand. — Henri Desyvar, r. du Château. — Marie Vanslande, rue Cauvin, [illegible] Blanc-Seau.

Décès

Prudence Pollet, 5 ans 1/2, rue de Paris, 261. — Thérèse Badleycke, 53 ans 3 mois, sentier du Cimbal, 214. — Edouard Flipo, 63 ans, 6 mois, aux Petites Sœurs. — Pierre Bossuans, 64 ans 3 mois, rue du Caire, 110. — Pierre Tirecq, 65 ans 3 mois, Hôpital civil. — Louis Parmentier, 73 ans 5 mois, Hôpital civil.

BOURSE de LILLE

DU 20 MARS

VALEURS	Cours du jour.	On offre.	On demande
Aniche	....	[illegible]	11.000
Anzin	....	4400	[illegible]
Bruay	....	19700	19500
Bully	2090	2090	2085
Carvin	1075	1100	1050
Courrières	....	4300	4200
Douchy	....	....	540
Dourges	8900	....	8600
Escarpelle	....	2450	2400
Lens 100e	....	258	258
Liévin	....	....	1170
Meurchin	1220	....	....
Ostricourt	....	405	....
Vicoigne	....	....	18900

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille, imprimerie de l'*Egalité*.
23, rue de Fives, 23.